

POSTES ELOIGNES DES AXES PRINCIPAUX

Plusieurs communes éloignées des axes principaux ont été retirées des regroupements de communes, ces communes devront être **demandées en vœux précis**.

La nomination sur une de ces communes peut donner lieu à des points de bonification, 6 points pour 3 ans d'ancienneté et 10 points pour 5 ans d'ancienneté au 31/08/N pour une affectation à titre provisoire ou définitif.

- **Circonscription d'Albertville** : Hauteluce, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe, St Nicolas la Chapelle
- **Circonscription de Chambéry 1** : Entremont le Vieux, St Pierre d'Entremont
- **Circonscription de Moutiers** : Montvalezan, Les Belleville (*St Martin de Belleville / Saint Jean de Belleville/ Villarlurin*), Pralognan la Vanoise, Tignes, Val d'Isère, Villaroger La Gurraz
- **Circonscription de St Jean de Maurienne** : Albiez Montrond, Bessans, Bonneval sur Arc, Fontcouverte-La Toussuire, St Colomban des Villards, St François Longchamp, St Jean d'Arves, St Sorlin d'Arves, Valloire, Valmeinier.